

REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Premier degré → Fiche de signalement à transmettre :
au directeur, à l'inspecteur, à l'assistant de prévention de la circonscription

Le registre de santé et de sécurité est mis à la disposition de tous les agents et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient leurs effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Ecole

Commune : Circonscription.....

Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur :

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail¹ :

A.....Date.....Heure.....Signature.....

Réponse du *directeur ou de la directrice*

A.....Date.....Signature.....

Réponses ou Observations de l'IEN :

A.....Date.....Signature.....

Le cas échéant transmettre à la formation spécialisée du CSA :

A Le,

Les informations mentionnées peuvent être de plusieurs sortes :

- Un risque éventuel observé ou encouru,
- Un accident ou un incident vu ou vécu,
- Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité,
- Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général, ...).

Pour toute inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenue seront détaillées, précisant les facteurs matériels et humains ayant concouru à leur réalisation.

Pouvant comprendre, le cas échéant, la ou les solutions envisageables